

DE

DE

Numéro d'inventaire : 4312

Nature - morte par
- Vogel -

don de M.^r Crespin

[illegible]

Bruxelles, le 1 avril 1921.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous prier de
vouloir bien nous faire savoir si vous seriez
disposé à céder éventuellement au Musée de
Bruxelles, et ce à quel prix, votre tableau
figurant à l'Exposition Vogels : N° 51 du
catalogue : Nature-morte.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expres-
sion de notre considération très distinguée.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur A. CRESPIN,
31 rue de l'Artichaut,
G./V.

ADOLPHE CRESPIN

DÉCORATEUR

Monsieur de Fievers

Vogels

Je vous envoie le tableau
de Vogels,

avec mes bien cordiales

salutations.

A. Crespin

51, RUE DE L'ARTICHAUT, BRUXELLES

ADOLPHE CRESPIN
PEINTURE-DÉCORATION-SGRAFFITI

RUE DE L'ARTICHAUT, 31

Diplômes d'Honneur
Bruxelles 1897 - Turin 1902

BRUXELLES, LE 4 Avril 1921

Monsieur

En réponse à votre lettre du 1^{er} Avril j'ai l'honneur
de vous faire savoir que j'ai disposé à céder
au Musée de Bruxelles au prix de trois mille
francs le tableau de Vogels qui a figuré à l'
Exposition de ce peintre au Cercle Artistique sous le
n° 51 du Catalogue.

Veuillez agréer Monsieur l'expression de mes
meilleures sentimens

A. Crespin

à Monsieur Tiersen. Gervais
Conseiller en chef du Musée
Royal des Beaux-Arts de
Belgique

Bruxelles, le 19 avril 1921.

Mon cher Crespin,

La Commission directrice a pris connaissance hier, de votre lettre du 4 avril courant, par laquelle vous nous fixez un prix pour la cession éventuelle au Musée, de votre Nature-Morte de Vogels (N° 51 du catalogue de l'exposition). Elle vous prie de vouloir bien déposer cette oeuvre au Musée en vue de la prochaine séance.

~~Veuillez-vous~~ avoir l'obligeance de faire cela ? Et croyez, mon cher Crespin, à mes sentiments cordialement dévoués.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur Adolphe CRESPIN,
rue de l'Artichaut, 51,
BRUXELLES.

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique.

14 Juin 1921.

N^o

Objet:

Innece

Expédié le

A Mr. Ed. Crespin
57 rue de l'Artichaut
Bruxelles.

J'ai ~~vous~~ l'honneur de vous faire
connaître que la Commission Directrice a
émis en principe, et sous réserve de l'appro-
bation Ministérielle compétente, un vote
favorable à l'acquisition pour les collections
de l'Etat, d'^{ex}trane ^{ex}trane d. Voyels...

Nation Mote, au pied 3000 f

Elle désirerait toutefois ne pas dépasser, en vue de acquisition, la somme de

~~Veillez nous faire savoir si vous~~
~~accepteriez éventuellement la réduction~~
~~de prix proposée et agréer, Monsieur,~~
l'assurance de ~~ma~~ considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,

Le Secrétaire.

L. C. C.

Imp. par l'Autographe noir. Bruxelles.

Modèle VIII

Bruxelles, le 14 juin 1921.

Monsieur le Ministre,

En sa séance d'hier, la Section d'Art Moderne a décidé sous réserve de votre approbation, l'acquisition d'une Nature-Morte de G. Vogels, que Mr Ad. Crespin consent, à notre demande, à céder au Musée au prix de 3.000 francs. L'oeuvre a figuré à la récente exposition rétrospective de Vogels. Elle est inscrite au catalogue sous le N° 51.

Nous vous prions, Monsieur le Ministre, de vouloir bien approuver cet achat.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts,

3 rue Beyaert. BRUXELLES.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

INDICATEUR N° 1724.

N.B. — Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de l'Administration.

ANNEXE

Bruxelles, le 30 juin 1921

JCA M

Monsieur le Conservateur en Chef,

Comme suite à votre lettre du 14 de ce mois, j'ai l'hon-
neur de vous faire connaître que j'autorise l'acquisition d'u-
ne nature morte de Vogels, aux conditions que vous indiquez.

LE MINISTRE,

De la Tré

A Monsieur le Conservateur en Chef
du Musée royal des Beaux-Arts.

ADOLPHE CRESPIN

PEINTURE-DÉCORATION-SGRAFFITI

RUE DE L'ARTICHAUT, 31

Diplômes d'Honneur

Bruxelles 1897 - Turin 1902

BRUXELLES, LE 4 Juillet 1921

5408.

Mon cher Fierens

J'ai appris avec plaisir que la Commission
du Musée a retenu mon tableau de Vogels
sans qualification par Monsieur le Ministre
des Beaux-Arts.

Criton m'a parlé d'un travail de peinture
à effectuer éventuellement à l'Ambassade
à Rome. Je serais très heureux si j'étais
désigné pour son exécution et p. compte
bien sur ta recommandation à cette occasion.
J'y mettrais tous mes soins pour la mériter.

Attendant de ta nouvelle je te prie d'
agréer l'expression de mes meilleurs
salutations

A. Crespin.

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

SECRÉTARIAT

CONTRAT

Entre Monsieur A. Verhaeren, président
de la section d'Art Moderne de
de la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture
de l'État, agissant au nom de la dite Commission et avec l'approbation du
Ministre, d'une part, et M. Monsieur Ad Crespin, domicilié à
Bruxelles 31 rue de l'Artichaut N° d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

M. Monsieur Ad Crespin déclare céder
aux Musées royaux de Peinture et de Sculpture de l'État, pour la somme
de trois mille francs une nature morte de G. Vogels

Le paiement de cette somme sera effectué selon l'usage.

Fait en triple, à Bruxelles, le 30 décembre 1920.

Le Cédant,

Le Président A. Verhaeren
de la section d'Art Moderne
de la Commission Directrice,

APPROUVÉ :
Le Ministre,

5408
Bruxelles 9 juillet 1921

Quem
Monsieur le Ministre.

Comme suite à votre lettre du 3^e juin n° 1724
j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le contrat
règlant la cession à l'Etat du tableau de Vogels "Nature Morte"
Je vous transmets aux fins de liquidation la déclaration de
paiement en triple exemplaire relative à cette cession.

Le Conservateur en chef.

A Monsieur le Ministre
des Sciences et des Arts Bruxelles.

CONTRAT

Entre Monsieur A. Verhaeren, Président de la Section d'Art Moderne de la Commission Directrice du Musée Royal des Beaux-Arts de Belgique agissant au nom de la dite Commission et avec l'approbation du Ministre, d'une part, et M. Ad. Crespin, domicilié à Bruxelles, 31 rue de l'Artichaut d'autre part.
Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Monsieur Ad. Crespin déclare céder au Musée Royal des Beaux-Arts, pour la somme de trois mille francs une "Nature Morte" de G. Vogels.

Le paiement de cette somme sera effectué selon l'usage.

Fait en triple, à Bruxelles, le 30 décembre 1920.

Le Cédant,

Le Président
de la Section d'Art moderne
de la Commission Directrice,

Approuvé:
Le MINISTRE,

A. Verhaeren
Le Cédant.

Ad. Crespin

Le Ministre

Enregistré - Bruxelles A / 9 et A
le 28 juillet 1921. vol 4 fol 83 - C.R.
cote - reunion - Indis

Le Receveur
(illisible)

Je soussigné déclare qu'il m'est dû par l'administration du Musée
Royal des Beaux-Arts de Belgique la somme de trois mille frs du chef
de cession à l'Etat belge d'une Nature-Morte par G.Vogels.

Bruxelles le 30 décembre 1920

W. Cierpina

Approuvé:

Le Conservateur en chef.

Pierens - Levaert

MUSÉE ROYAL
DES
BEAUX-ARTS
DE BELGIQUE

ADMINISTRATION



BRUXELLES, LE 23 juin 1921.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la
Section d'Art Ancien se réunira le lundi 27 juin et
à 5H.1/2

ORDRE DU JOUR :

Vente Cardon.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments
les plus distingués.

Le Secrétaire,

A Monsieur Président de la Section d'Art Ancien

de la Section d'Art Ancien
du Musée royal des Beaux-Arts de Belgique.

4 juillet

I

Cher Monsieur Verhaeren

Ci-joint vous trouverez pour être signé
le contrat réglant la cession du tableau de
Vogels que M.Crespin nous a cédé .

Vous seriez bien aimable de me retourner
cette pièce par retour du courrier.

Croyez, cher Monsieur Verhaeren ,à mes sen-
timents les plus dévoués.

comptable.

7 juillet 1921

Cher Monsieur.

M.le Ministre ayant approuvé l'acquisition du Vogels nous avons l'honneur de soumettre à votre signature 6 pièces, un contrat et une déclaration de paiement en triple exemplaire.

Vous voudrez bien nous renvoyer ces pièces par retour du pourrier afin d'en faire activer la liquidation.

Agréez, cher Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

comptable.

ADOLPHE CRESPIN

PEINTURE-DÉCORATION-SGRAFFITI

RUE DE L'ARTICHAUT, 31

Diplômes d'Honneur

Bruxelles 1897 - Turin 1902

BRUXELLES, LE 8 *juillet* 1921

Monsieur G. Demetres

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint
revêtues de ma signature 6 pièces concernant
la cession que j'ai faite au Musée d'une
nature morte de Vogels.

Je vous prie d'agréer Monsieur mes
salutations distinguées

A. Crespin

VOGELS

Inv. 4312

Nature-Morte

dos. 5408



Dépôt au Ministère de l'Agriculture Industrie et du Travail (lettre
ministérielle du 24 mars 1933)